



**MAIRIE de SAINT GENGOUX DE SCISSE
SAÔNE ET LOIRE**

Canton de LUGNY - Arrondissement de MACON
23 Place de la Mairie
71260 SAINT GENGOUX DE SCISSE
Tél. 03.85.33.20.61 – Fax. 03.85.33.27.59
e.mail : mairie.stgs@wanadoo.fr

CONSULTEZ LE SITE INTERNET
www.saint-gengoux-de-scisse.fr

Saint Gengoux de Scissé, le 22 JUIN 2020

INFORMATIONS A LA POPULATION

1 - CANICULE

En raison des températures estivales qui approchent, nous vous rappelons d'être vigilants, particulièrement auprès des personnes âgées de votre entourage et voisinage.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Boire environ 1,5L d'eau par jour

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

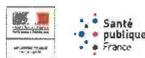
Passer du temps dans un endroit frais

Manger en quantité suffisante

Donner des nouvelles à ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Moiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



En cas de souci, vous pouvez appeler :
ROUSSET Sylvia Tél. 06.78.09.13.90
JOUSSEAU Laurence Tél. 06.82.77.94.44
JAILLET Danièle Tél. 06.83.02.09.54

TOURNEZ LES FEUILLES RECTO-VERSO S.V.P. →

2 – LOCATIONS

- Appartement de type F3, immeuble GUILLEMAUD, au 1^{er} étage, en duplex, 79 m², loyer de 516 € (dont 80 € pour le chauffage). Libre de suite
- Appartement de type F4, immeuble GUILLEMAUD, au 1^{er} étage, en duplex, 112 m², loyer de 600 € (dont 100 € pour le chauffage). Libre au 12 juin
- Petite Maison de type F3, hameau de bonzon, 65 m², loyer 520 €, chauffage individuel poêle à granulés). Libre au 08 juillet

Pour tout renseignement, s'adresser en mairie.

3 – SITE INTERNET COMMUNAL

Afin d'actualiser les renseignements du site internet communal, nous avons besoin de connaître certaines informations concernant les différent(e)s associations, entreprises, sociétés, commerces, artisans, hébergements, etc ...

Il est également possible d'insérer une photo pour illustrer votre établissement (ou activité), si cela vous intéresse, veuillez-nous la joindre au questionnaire ou nous la faire parvenir par email.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Madame Vanessa Daujean, téléphone 07 71 85 85 34 ou par email : mairie.stgs@wanadoo.fr

D'avance nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner en mairie le questionnaire ci-joint, avant le 15 JUILLET 2020. (voir feuille ci-jointe)

QUESTIONNAIRE – SITE INTERNET –
A retourner en mairie AVANT le 15 juillet 2020
(merci de bien vouloir cocher la ou les cases vous concernant)

ASSOCIATION (à remplir uniquement par le Président)

Nom :
But / Objectif :
Nom du Responsable :
Adresse :
Tel :
E-mail :
Site internet :

ENTREPRISE **SOCIETE** **COMMERCE** **ARTISAN**

Nom :
Activité :
Responsable ou gérant :
Contact commercial :
Adresse :
Tel :
E-mail :
Site internet :

GITE **CHAMBRE D'HÔTES** **AUTRES HEBERGEMENTS** : (préciser)

Nom de l'établissement :
Propriétaire :
Adresse :
Tel :
E-mail :
Site internet :

Si vous souhaitez transmettre d'autres informations par le biais de ce site, veuillez-nous les indiquer ci-dessous :

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 JUIN 2020

Convocation le : 08 juin 2020

Affichage le : 16 juin 2020

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET – Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Didier GAULT –Thierry VERGNAUD – Nathalie BUSSET – Jacqueline PIRON -Anthony BLANC – Jean-Christophe GUYON – Monique SANGOY

Excusée : Cécile BARRET –

A la suite de l'épidémie de coronavirus COVID 19 et aux mesures gouvernementales de confinement de la population, le Conseil Municipal remercie les personnes qui ont continué à œuvrer afin de garantir la continuité de la vie de la Nation pendant cette situation exceptionnelle.

Le Conseil Municipal remercie particulièrement Monsieur GUENOT Alexandre pour le maintien de son commerce d'alimentation et les livraisons mises en place durant cette période.

Le Conseil Municipal se réjouit du retour de Monsieur Bernard ROBELIN sur la commune et lui souhaite un prompt rétablissement.

Madame Monique SANGOY donne lecture du compte-rendu de la réunion du 25 mai dernier. Le Compte-rendu de la séance du lundi 25 mai 2020 est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

Monsieur Thierry VERGNAUD est nommé secrétaire de séance.

1) – BUDGET PRIMITIF 2020 -

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés sur le Compte Administratif 2019 et présente le Budget Primitif 2020 provisoire :

Section de Fonctionnement :			
Equilibre Dépenses – Recettes : 624 269 €			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Charges à caractère général :</i>	210 707 €	<i>Atténuations de charges :</i>	
<i>Charges de Personnel :</i>	125 199 €	<i>Produits du domaine :</i>	4 880 €
<i>Charges de gestion courante :</i>	124 842 €	<i>Fiscalité :</i>	408 398 €
<i>Charges financières :</i>	18 795 €	<i>Dotations, D.G.F. :</i>	57 978 €
<i>Amortissements :</i>	9 617 €	<i>Locations, charges logements :</i>	90 000 €
<i>Atténuations de charges :</i>	9 000 €	<i>Produits exceptionnels – dons :</i>	800 €
<i>Dépenses imprévues :</i>	16 109 €	<i>Report excédentaire :</i>	62 213 €
<i>Virement à l'investissement :</i>	110 000 €		
Section d'Investissement :			
Equilibre Dépenses – Recettes : 394 287 €			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Remboursement d'emprunts :</i>	65 498 €	<i>Affectation du résultat :</i>	173 267 €
<i>Immobilisations incorporelles :</i>		<i>Produits des cessions :</i>	
<i>Travaux du SYDESL :</i>	16 000 €	<i>F.C.T.V.A. :</i>	15 000 €
<i>Equipement :</i>	12 700 €	<i>Subvention Région :</i>	76 703 €
<i>Travaux :</i>	86 418 €	<i>Subvention Département :</i>	8 200 €
<i>Dépenses imprévues :</i>	13 500 €	<i>Dépôts et cautionnements :</i>	1 500 €
<i>Solde d'exécution reporté :</i>	200 171 €	<i>Amortissements :</i>	9 617 €
		<i>Autofinancement :</i>	110 000 €

Concernant le montant des subventions allouées aux diverses associations, le Conseil Municipal décide de réduire la subvention versée au Foyer Rural de 915 à 500 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 sans modification des taux d'imposition des taxes directes locales :

Pour la taxe d'habitation :	18.17 %
Pour le foncier bâti :	15.57 %
Pour le foncier non bâti :	38.02 %

2) – Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes -

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Monsieur le Maire précise que le barème des indemnités a été revalorisé par l'Etat de 30 % pour les communes entre 500 et 999 habitants portant le taux maximum pour l'indemnité du Maire de 31 % à 40.3 % et pour les Adjointes de 8.35 % à 10.7 %

Monsieur le Maire propose de délibérer pour conserver le montant de l'indemnité versée au Maire au taux identique appliqué jusqu'à présent, 31 %, sans prendre l'augmentation légitime de 30 % à laquelle il peut prétendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le maintien de l'indemnité du Maire au taux de **31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique** (*Indice Brut Terminal de la fonction publique = 3 889.40*).

Concernant le montant de l'indemnité des Adjointes, le Maire propose de délibérer pour conserver la même répartition que celle appliquée jusqu'à présent soit l'indemnité au taux maximum pour le 1^{er} Adjoint et la moitié du taux maximum pour les 3 autres.

Monsieur le Maire précise que le maintien de son indemnité permet d'éviter une augmentation de 4 522.92 € (Brut + charges) sur le budget et que l'augmentation des indemnités des Adjointes de 30 % apportera une augmentation de 2 956.20 € sur le budget communal.

Monsieur le Maire propose qu'une partie de la somme non perçue par lui-même (4 522.92 €) soit affectée au réajustement des indemnités des Adjointes, jugées trop basses de son point de vue, eu égard aux délégations et missions confiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 12 voix pour et 2 contre, l'augmentation de 30 % du montant des indemnités des Adjointes fixant leurs indemnités comme suit :

1^{er} Adjoint au Maire : **10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} Adjoint au Maire : **5.36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction :

FONCTION	TAUX (% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale)	MONTANT BRUT Mensuel	MONTANT NET Mensuel
MAIRE	31 %	1 205.71 €	1 042.93 €
1^{er} Adjoint au Maire	10.7 %	416.16 €	359.98 €
2^{ème} Adjointe au Maire	5.36 %	208.47 €	180.32 €
3^{ème} Adjoint au Maire	5.36 %	208.47 €	180.32 €
4^{ème} Adjointe au Maire	5.36 %	208.47 €	180.32 €

3) – Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire -

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L. 2122-22 et L. 2122.23) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1 – d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2 – de procéder dans les limites d'un montant de 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- 3 – de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4 – de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5 – de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6 – de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7 – de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8 – d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9 – de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros ;
- 10 – de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11 – de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
- 13 - de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 14 - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile ;

4) – Délégation permanente au Maire – Marché de travaux -

Le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation permanente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget communal.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

5) – Fonctionnement du Conseil Municipal – Questions orales -

Monsieur le Maire rappelle les mesures à prendre à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal et précise qu'une délibération spécifique doit être prise pour fixer les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales.

Dans ce sens, le Conseil Municipal décide que lesdites questions orales seront limitées et traiteront de sujets suffisamment importants.

6) – Election des membres des différentes commissions communales -

Le Conseil Municipal procède à l'élection des différentes commissions communales.

Voir le tableau ci-joint.

DENOMINATIONS	MEMBRES	Président(e)s
VOIRIE et EROSION	BLANC Anthony GAGUIN Pascal GAULT Didier LAPALUS Gaël PIRON Jacqueline VERGNAUD Thierry	BARRAUD Robert

DENOMINATIONS	MEMBRES	Président(e)s
BÂTIMENTS	BARRAUD Robert BUSSERET Nathalie DAUJEAN Vanessa GAULT Didier GUYON Jean-Christophe JOUSSEAU Laurence LAPALUS Gaël ROUSSET Sylvia	GAGUIN Pascal
BOIS ET FORÊTS	BARRAUD Robert BUSSERET Nathalie GAULT Didier LAPALUS Gaël VERGNAUD Thierry	BLANC Anthony
BUDGET COMMUNAL FINANCES	BARRAUD Robert GAGUIN Pascal JOUSSEAU Laurence ROUSSET Sylvia + <i>2 autres conseillers (changement chaque année)</i>	JAILLET Stéphane
COMMISSION SOCIALE COMMUNALE (en relation avec le CIAS)	BUSSERET Nathalie DAUJEAN Vanessa GAGUIN Pascal JOUSSEAU Laurence SANGOY Monique <i><u>Membres extérieurs au Conseil :</u> BOETSCH Christian CHEVALIER Bernadette JAILLET Danièle</i>	ROUSSET Sylvia
CIMETIERE	SANGOY Monique	ROUSSET Sylvia
EMBELLISSEMENT FLEURISSEMENT Aménagement de l'espace Déco de Noël	BUSSERET Nathalie DAUJEAN Vanessa JOUSSEAU Laurence PIRON Jacqueline SANGOY Monique VERGNAUD Thierry	LAPALUS Gaël
FETES et CEREMONIES	Tout le Conseil Municipal est concerné	PIRON Jacqueline DAUJEAN Vanessa

DENOMINATIONS	MEMBRES	Président(e)s
IMPÔTS DIRECTS C.C.I.D.	<u>Ultérieurement</u> , 6 Commissaires Titulaires et 6 Commissaires Suppléants seront désignés (sur une proposition municipale de 24 personnes) par la Direction des Services Fiscaux-	JAILLET Stéphane
DEFENSE Affaires Militaires	VERGNAUD Thierry	
COMMISSION d'Appels d'Offres	<u>Titulaires :</u> GAGUIN Pascal ROUSSET Sylvia BARRAUD Robert <u>Suppléants :</u> DAUJEAN Vanessa GAULT Didier LAPALUS Gaël	JAILLET Stéphane
SITE INTERNET	JOUSSEAU Laurence	DAUJEAN Vanessa
Comité consultatif CPI	BLANC Anthony JAILLET Stéphane SANGOY Monique + 3 pompiers	

7) – C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs) -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques du 02 juin dernier concernant la nomination des 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs. Une liste de 24 contribuables est établie, celle-ci sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui désignera les commissaires titulaires et suppléants qui siégeront en commission.

8) – Courriers reçus de Madame Corinne DESMURS -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame Corinne DESMURS du 22 avril 2020 sollicitant un report du paiement des loyers du Caveau « Aux Saveurs du Vieux Logis » jusqu'à la reprise complète de son activité à la suite des décisions gouvernementales de confinement liée au COVID 19 concernant la fermeture des commerces durant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 3 contre d'annuler les loyers du Caveau « Aux Saveurs du Vieux Logis » pour la période du 16 mars au 31 mai 2020.

9) – Courriers reçus du Cheval à Bascule -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Cheval à Bascule du 24 avril 2020 sollicitant un geste sur le montant de leur loyer jusqu'à la reprise de leur activité à la suite des décisions gouvernementales de confinement liées au COVID 19 concernant la fermeture des crèches et écoles durant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler les loyers du Cheval à Bascule pour les mois d'avril et mai 2020.

10) – Devis –

• Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des deux lave-linges de l'école est hors service (le plus ancien). Un devis pour l'achat d'un nouveau lave-linge a été établi par ELECTROPULSE de LUGNY pour un montant de 408.25 € HT soit 489.90 € TTC. Mesdames ROUSSET Sylvia et Laurence JOUSSEAU, Adjointes au Maire, sont chargées de voir avec l'école si l'utilisation de deux lave-linges est vraiment indispensable.

• Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau service disponible par l'EURL MICHOUUD Patrick concernant l'utilisation du point-à-temps à la suite de l'acquisition d'un nouveau matériel par l'entreprise. Le coût de 1000 litres d'émulsion + 9 tonnes de graviers, répandus avec les employés communaux, s'élève à 1 600 € HT soit 1 920 € TTC.

La commission voirie se réunira prochainement afin de planifier les travaux à réaliser.

Madame PIRON Jacqueline informe le Conseil Municipal de la gêne occasionnée par l'ampleur des arbres de la propriété de Monsieur RENOUD-GRAPPIN pour la circulation des piétons sur le trottoir et celle des véhicules de type poids-lourds sur la route départementale. Un courrier sera adressé au propriétaire afin qu'il fasse élaguer les arbres en question.

• Tracteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des devis réalisés auprès de CLAAS pour la réparation du tracteur :

- Réparation de l'embrayage : 3 804.92 € HT soit 4 565.90 € TTC
 - Réparation sur boîte à vitesse : 3 756.35 € HT soit 4 507.62 € TTC
- TOTAL 7 561.27 € HT soit 9 073.52 € TTC

Monsieur le Maire précise qu'il faut également prévoir le remplacement des pneus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur l'éventuel remplacement du tracteur l'année prochaine.

• FOYER RURAL

Monsieur Didier GAULT présente les devis réalisés pour le nettoyage de la toiture du FOYER RURAL et l'installation de grilles anti-intrusion pour les nuisibles, afin de bloquer l'accès de la fouine. Le montant du devis s'élève à 6 736 € HT soit 8 083 € TTC détaillant les différentes parties de toiture, partie haute, partie basse, salle de musique, caveau.

La commission bâtiments se réunira prochainement afin d'étudier les travaux à privilégier dans l'urgence et de voir également les travaux à prévoir sur une partie de la toiture de l'école et de la mairie à la suite d'infiltrations d'eau.

11) – Bois et Forêts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de bois qui a eu lieu le 11 juin dernier. Un lot de coupes en bloc, sur pied (futaie régulière chêne rouge) a été acquis par l'entreprise BLANC GARRET BOIS au prix de 1 350 € pour un volume estimé à 123 m³.

Monsieur le Maire rappelle la réunion prévue le MERCREDI 17 JUIN à 19 H 00 avec Romain GAIFFE, agent ONF, pour la présentation de l'avant-projet du plan de gestion futur du massif de Chailloux.

12) – Questions diverses

✓ Club de football

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur Florent CONTI, président, concernant la création de l'« Elan sportif Nord Mâconnais » regroupant les jeunes de U12 à U18 des clubs de football de CLESSE, IGE, ST MARTIN- SENOZAN et VIRE – LUGNY.

✓ Rando-canine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'autorisation de passage effectuée par NORDIK ROAD sur les chemins ruraux, voies communales, routes forestières, pistes forestières et sentiers cartographiés IGN de la commune pour l'organisation de cani-randonnées.

Ces randonnées seront réalisées en dehors des périodes de chasse. La fréquentation est estimée à environ 20 personnes par jour, selon la période, sachant que l'affluence baisse en dehors des vacances scolaires.

Un projet de convention a été préparée en accord avec les Services de l'ONF pour une autorisation de passage en forêt communale sur les communes de LUGNY, PERONNE, BURGY, SAINT GENGOUX DE SCISSE, SAINT MAURICE DE SATONNAY et IGE.

Monsieur le Maire précise qu'il doit rencontrer prochainement la responsable de ses cani-randos afin de connaître l'itinéraire précis sur la commune.

✓ Ecole de la Nature

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue de l'association développant l'école « grandir en nature » actuellement implantée au Mont Saint Romain sur la commune de BLANO T à la recherche d'un terrain plus important pour relocaliser leur école.

Le terrain doit être constructible et à proximité d'un bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare ne pouvoir satisfaire leur demande, la commune ne disposant pas de terrain correspondant.

✓ Tunnel

Monsieur BARRAUD Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la prochaine intervention des spéléos dans le Tunnel côté « la Verzée » le dimanche 28 juin prochain.

✓ Radar pédagogique

Monsieur Didier GAULT informe le Conseil Municipal du dysfonctionnement du radar pédagogique installé à l'entrée de Bassy. Une intervention sera demandée auprès du fournisseur afin de résoudre le problème.

✓ Site Internet

Madame DAUJEAN Vanessa propose au Conseil Municipal de créer un profil Facebook pour le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord.

La séance est levée à 23 H 30.